

La loi de Godwin ou le point Godwin comme limite à la discussion en ligne

Fiche pratique publié le 07/01/2019, vu 823 fois, Auteur : [Anthony Bem](#)

Qu'est-ce que la loi de Godwin ou le point Godwin ?

Mike Godwin est un avocat américain surtout connu pour avoir théorisé en 1990 une règle empirique en matière de discussion entre les individus, en ligne, en réseaux ou sur internet.

La loi Godwin est une loi née sur le Web pour le Web.

Par extension, bien qu'au départ cette loi soit relative aux discussions sur des forums virtuels, la loi Godwin peut s'appliquer en pratique à tout type de conversation ou débat entre les individus.

Selon Godwin : « Plus une discussion en ligne dure longtemps, plus la probabilité d'y voir une comparaison impliquant les nazis ou Hitler tend vers 1. »

Cette « loi » s'appuie sur l'hypothèse selon laquelle lorsqu'une discussion dure, elle conduit forcément à remplacer des arguments par des analogies extrêmes.

La loi de Godwin est surtout intéressante en ce qu'elle introduit l'idée selon laquelle un tel argument est inévitable dans un débat qui s'éternise.

Cependant, il convient de souligner à titre liminaire que cette « loi » n'a aucune prétention scientifique.

Elle est un simple constat factuel propre aux réseaux sociaux car sur le Web il faut aller vite, faire simple et être percutant.

Ce sont ces contraintes qui font que les comparaisons à la Shoah, Hitler ou le nazisme se multiplient brutalement sur les réseaux sociaux.

La particularité de la Loi Godwin est qu'elle ne s'applique pas à n'importe quel régime dictatorial mais qu'au nazisme.

Hitler et les nazis représentent dans l'inconscient collectif l'incarnation parfaite du mal universellement connue et instantanément reconnue.

Ils véhiculent intrinsèquement un message de violence, de radicalité et de transgression morale.

Hitler personnifie la solution finale, c'est-à-dire le crime de l'homme contre l'homme, qui a vu un Etat civilisé tenter d'exterminer un peuple entier aux moyens d'outils industriels et administratifs.

A titre d'exemple, il peut s'agir d'un utilisateur qui dira "Ca me rappelle les heures les plus sombres de notre histoire", évoque Hitler dans un débat sur le port du voile ou qui rappelle en pleine discussion que "ça avait commencé comme ça dans les années 30".

Bien que Godwin n'ait jamais parlé de « point » proprement dit, du fait de la polysémie du mot « *point* » (signifiant à la fois *argument* et *point* en anglais), le « point » peut désigner :

- soit la limite ou le « point de non-retour » de la discussion. Concrètement, un interlocuteur atteint le point Godwin lorsqu'il fait référence à un fait en lien avec la Shoah ou le nazisme alors que le sujet de départ ne s'y prêtait pas. Si le sujet de la discussion est éloigné d'un débat idéologique, une comparaison avec le nazisme est considérée comme un signe d'échec de la discussion car il ne sortira plus rien de pertinent. Atteindre le point Godwin est le signe qu'une discussion n'a que trop duré et qu'il vaut mieux la clore.
- soit la récompense ou le *mauvais point* attribué à la personne venant mêler Adolf Hitler ou le nazisme à une discussion dont ce n'est pas le sujet ; dans ce sens du terme, on *marque* ou *gagne* un point Godwin. Ainsi, un interlocuteur peut décerner à un autre un « point » Godwin si celui-ci laisse un message vérifiant la loi de Godwin. Celui qui reçoit ce point réalise qu'il est ridicule et s'arrête ou continue mais risque alors de ne plus être entendu. C'est aussi un signal donné aux autres participants qu'il est inutile et même non souhaitable de continuer à répondre aux messages.

Alors que nos sociétés contemporaines sont en manque de repères entre le bien et le mal, les réseaux sociaux ont permis de révéler davantage les pulsions de haine.

Par ailleurs, l'être humain a besoin d'éléments concrets pour se représenter des principes abstraits.

Ainsi, la loi Godwin a le mérite de permettre de personnifier le mal et la haine et ainsi de fixer une frontière entre le bien et le mal.

Je suis à votre disposition pour toute action ou information ([en cliquant ici](#)).

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
01 40 26 25 01
abem@cabinetbem.com